Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212200968-20251128-20251128_DELIB8-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	10
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil vingt-cinq,
le vendredi 28 novembre à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 24/11/2025

PRESENTS : DURAND P., CARO P., DELAMOTTE M., DURAND A., BOURDONNAIS J., BAILLET I., DE LA CUEVA V.-H., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A., LANGLOIS S.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20251128-DELIB8 : REGLEMENT CANTINE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la dissolution du SIRP Pleven-Landébia au 31 décembre 2025.

La cantine scolaire sera à nouveau gérée par la commune à compter du 01 janvier 2026.
Il présente le projet de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau règlement, annexé à la présente délibération,
- Autorise le Maire à le signer, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

